

## PLAN D'ACTION

Ce document constitue le plan d'action pour la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur sud du centre-ville Saint-Roch. Il s'agit d'un document d'accompagnement qui précise les principales actions que posera la Ville de Québec au cours des prochaines années, afin de favoriser l'atteinte des objectifs du PPU. Le lecteur est invité à se référer au chapitre 4 du PPU — les stratégies d'aménagement et de développement — pour connaître le détail de chacun des objectifs auxquels se rattache chaque action.

Plan détaillé contenant: I. Actions II. Horizon III. Budget IV. Conditions de succès V. Partenaires

Thème	Objectifs	Actions/Activités	Échéancier		
			Court terme (0-2 ans)	Moyen terme (2-5 ans)	Long terme (5 ans +)
4.1 Vocation du territoire et usages	4.1.3 Confirmer la rue de Saint-Joseph et le boulevard Charest comme axes commerciaux principaux et consolider les zones commerciales complémentaires	Poursuivre les démarches pour soutenir le dynamisme commercial de cette artère.		En continu	
	4.1.4 Renforcer la présence résidentielle et la diversité de l'offre dans l'ensemble du quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supporter les initiatives à la création de nouveaux logements ou l'amélioration des logements existants en maintenant les différents programmes de subvention en vigueur.</li> <li>Évaluer les besoins en matière de logements sociaux dans une perspective de maintien du ratio de logements abordables à l'échelle du quartier.</li> </ul>		En continu	
	4.1.5 Renforcer l'offre en équipements et espaces récréatifs, publics ou communautaires	<p>Construire un nouveau centre communautaire dans le quartier Saint-Roch.</p> <p>Supporter l'organisme Lauberivière dans son projet de construction d'un nouvel immeuble pour accueillir ses activités.</p>	●		
4.2 Cadre bâti	4.2.1 Densifier en priorité le secteur multifonctionnel Charest et ses environs, principal pôle d'activités à rayonnement régional, et les axes de transport en commun	Poursuivre les réflexions à l'égard de la consolidation du territoire de façon à tenir compte de l'évolution du contexte économique et des tendances émergentes en matière d'aménagement et de développement.		En continu	
	4.2.3. Consolider le cadre bâti des anciens faubourgs, dans le respect général de leur échelle et leurs caractéristiques architecturales typiques				
	4.2.5 Mettre en valeur le cadre bâti existant et optimiser l'intégration des nouvelles constructions (...)	Reconnaître la valeur supérieure de l'Église Saint-Roch en évaluant la possibilité de citer ce monument religieux.	●		
	– Protéger les bâtiments présentant un intérêt patrimonial significatif, notamment au sein du tissu de faubourg	Favoriser l'entretien et la rénovation des bâtiments d'intérêt patrimonial par le maintien et l'application des programmes en vigueur.		En continu	
	4.2.5 Mettre en valeur le cadre bâti existant et optimiser l'intégration des nouvelles constructions (...)	Évaluer l'opportunité de mettre en place un partenariat avec un organisme du milieu soutenant les mesures de verdissement des espaces privés, et définir les sources de financement supportant de telles mesures.		En continu	
	– Favoriser une conception des bâtiments et des aménagements privés qui supportent des mesures de développement durable				
4.3 Mobilité et déplacements	4.2.4 Soutenir la densification des grands sites vacants dans le respect des principes de répartition des gabarits construits et de transition avec les milieux construits attenants	<p>Planifier et élaborer un concept de requalification et de développement de l'entrée nord du quartier Saint-Roch, au pourtour du futur pôle d'échanges Saint-Roch.</p> <p>Planifier et élaborer un concept de requalification et de développement des terrains compris au sud du boulevard Charest, entre la rue de Saint-Anselme et la rue Dorchester (incluant l'aménagement de parc et de passage piétonniers).</p> <p>Planifier et élaborer un concept de requalification et de développement des terrains à redévelopper de part et d'autre de l'intersection des rues Monseigneur-Gauvreau et du Prince-Édouard, incluant le site du Poste de la Reine.</p> <p>Planifier et élaborer un concept de requalification et de développement des terrains compris entre la rue de la Chapelle et les échangeurs de l'autoroute Dufferin-Montmorency, entre la rue de Saint-Vallier Est et la rue Saint-Joseph.</p>	●		
	4.3.1. Concilier le rôle de transit des artères du centre-ville avec les besoins locaux	Revoir le plan de circulation du quartier, incluant notamment une révision des schémas de circulation, la synchronisation des feux, un réaménagement des intersections critiques, etc.		●	
	4.3.2. Assurer une performance et un confort accru du transport en commun	<p>De concert avec le RTC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>aménager une aire d'attente d'autobus pour la desserte locale dans la rue du Roi;</li> <li>planifier le développement du pôle d'échanges de transport en commun prévu à l'entrée nord du quartier;</li> </ul>	●		
	4.3.5. Aménager des liens cyclables utilitaires donnant accès aux pôles d'activités et points d'intérêts de façon sécuritaire et efficace	Parachever les travaux d'aménagement du nouvel axe cyclable de la rue du Pont.	●	●	
		Aménager un nouvel axe cyclable dans la rue Caron reliant le parc Victoria et la piste cyclable de la rivière Saint-Charles à la Haute-Ville par la côte Badelard.	●	●	
		Intégrer un nouvel axe cyclable traversant le quartier d'est en ouest; déterminer son tracé exact et élaborer un concept.	●		
	Installer davantage de supports à vélo près des points d'intérêts, dont les commerces et les services et prévoir des dalots dans certains escaliers pour aider à monter les vélos.		En continu		
4.3.4. Bonifier les conditions de déplacement des piétons de façon à améliorer les liens avec les quartiers adjacents	Profiter des travaux de réfection pour bonifier les aménagements piétonniers existants dans l'ensemble des rues; porter une attention accrue aux parcours piétonniers principaux identifiés au PPU.		En continu		
	Évaluer la possibilité de piétonner la rue Saint-Joseph certains jours d'été et la doter d'aménagements en conséquence.	●			
	Établir un plan d'intervention pour optimiser les conditions et la sécurité des piétons aux intersections et points de traversée les plus accidentogènes.	●			
	Optimiser les aménagements piétonniers en rives des rues Dorchester, de la Couronne et du boulevard Charest dans le cadre de l'implantation d'un mode structurant de transport en commun		●		

## Plan d'action (suite)

Thème	Objectifs	Actions/Activités	Échéancier		
			Court terme (0-2 ans)	Moyen terme (2-5 ans)	Long terme (5 ans +)
4.3 Mobilité et déplacements	4.3.6. Instaurer des mesures en faveur d'une mobilité plus durable des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre à jour les règles d'attribution des vignettes de stationnements sur rue.</li> <li>– Revoir les normes de stationnement applicables au centre-ville lors de la révision du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD).</li> <li>– Réviser l'offre de stationnement commercial et municipal dans le quartier afin de tendre à réduire les stationnements de surface extérieurs (C30 surtaxe commerciale des terrains privés).</li> <li>– Revoir le cadre d'application du fonds de stationnement et les implications pour les quartiers centraux.</li> </ul>		●	
4.4 Aménagement des rues, des parcs et des espaces publics	4.4.1. Poursuivre l'embellissement et l'amélioration du domaine public (rues, places, parcs)	Soutenir la transformation en boulevard urbain du tronçon de l'axe Laurentienne au sud de la rue de la Croix-Rouge, pour la rendre plus conviviale et marquer d'un caractère urbain cette entrée de ville.		●	
		Marquer les entrées du quartier par des aménagements mettant en évidence son identité technoculturelle; développer une stratégie et élaborer des concepts.		●	
		– Repenser l'aménagement des principaux parcours de déplacement actif, notamment dans l'axe nord-sud (rues du Parvis, Caron, du Pont et Monseigneur-Gauvreau), de façon à supporter cette vocation.	●	●	
		– Élaborer un concept d'aménagement.			
		Compléter le réaménagement de la rue Saint-Joseph, à l'ouest de la rue de la Couronne.	●		
		Bonifier l'aménagement de la rue De Saint-Vallier Est à titre de lien important interquartier et marquer le seuil des escaliers qui assurent le lien vers la Haute-Ville.		●	
		Évaluer la possibilité de rendre de nouvelles toilettes publiques accessibles dans le quartier.		●	
		Ajouter et entretenir le mobilier urbain (bancs, fontaines, etc.).		En continu	
	Évaluer le potentiel d'optimisation de l'aménagement des rues pour chaque projet de réfection dans le quartier.		En continu		
	4.4.3. Valoriser les espaces verts et publics existants et en créer de nouveaux – Valoriser certains espaces publics dont l'aménagement gagne à être actualisé ou bonifié	Procéder au réaménagement de la place Jacques-Cartier.		●	
		Planifier le réaménagement du parc Henriette-Belley et la mise à niveau des équipements en place.	●		
		Évaluer les aménagements de la place du parvis de l'église Saint-Roch en fonction de leur utilisation actuelle et envisager des ajustements au besoin.		●	
		Poursuivre les efforts pour la mise en valeur et l'entretien du coteau Sainte-Geneviève.		En continu	
		Favoriser un aménagement du pourtour de l'ancienne Église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier pour améliorer sa relation avec le domaine public.	●		
		Aménager un espace public polyvalent sous les échangeurs de l'autoroute Dufferin-Montmorency, de façon à créer un trait d'union entre les quartiers.		●	
		– Actualiser le plan directeur d'aménagement du parc Victoria.	●		
		– Planifier son agrandissement à même l'actuel site du poste de police.			
		– Améliorer l'aménagement des points d'accès au parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles (axes des rues du Parvis, du Pont, Monseigneur-Gauvreau, des Embarcations, etc.)	●	●	
		– Aménager un seuil et point d'accès à la piscine Saint-Roch et au parc de la Rivière-Saint-Charles à l'intersection des rues du Pont et du Prince-Édouard.			
	4.4.3. Valoriser les espaces verts et publics existants et en créer de nouveaux – Favoriser la création de nouveaux espaces publics de proximité	Planifier l'agrandissement du parc de la Jeunesse à même le site du centre récréatif Saint-Roch, lorsque celui-ci sera remplacé par un nouvel édifice.		●	
Réaménager la piscine et la marina Saint-Roch.			●		
Aménager de nouveaux espaces publics près des intersections des rues Caron et De Saint-Vallier Est et Dorchester et De Saint-Vallier Est.		●	●		
Créer un parc de voisinage à même le terrain vacant sis au sud-ouest de l'intersection des rues du Pont et De La Salle.		●			
4.4.4 Mettre en place une stratégie de verdissement en faveur d'une réduction des îlots de chaleur	Saisir les occasions d'acquisition pour l'aménagement de petits parcs de voisinage répondant à différentes clientèles.		En continu		
	Rechercher des lieux propices à l'implantation de placotoirs ou placettes.		En continu		
	– Mettre en œuvre le plan canopée du quartier Saint-Roch et viser une augmentation de 3 % de l'indice de canopée pour atteindre le seuil de 15 %.		En continu		
	– Planter des arbres dans les emprises publiques lorsque possible.				
– Profiter de chaque réaménagement de rue pour augmenter la canopée.					
– Développer des initiatives de verdissement novatrices sur les principaux axes de déplacement actif nord-sud.					
		– Planter des arbres et végétaux dans chacun des nouveaux espaces publics.			